



En début de semaine toutes les OS ont reçu une proposition d'accord écrite de la direction. FO et l'alliance ont fait un courrier à la direction pour décrire les anomalies sur la rédaction de cet accord.

En effet la rédaction de l'accord ne reflétait pas le discours des réunions de négociation. Aujourd'hui jeudi 03 février, les OS ont reçu un nouvel accord qui reflète les réunions de négociation.

Notamment nous avons Obtenu :

- La mobilité vers ACC sera accessible pour tous (même les métiers en tension). Création d'un espace EEA (Espace Emploi Accompagnement) en complément de l'espace EMDP.
- Le salarié souhaitant adhérer au dispositif, sera reçu pour un premier entretien d'accueil, il pourra exprimer ses attentes et formuler ses questions. Le conseiller informera le salarié des différentes étapes clés du dispositif d'accompagnement et communiquera un calendrier prévisionnel du déroulement de ces étapes.
- Le parcours de formation sera adapté à chaque collaborateur.
- Le recrutement sera adapté à la montée des effectifs chez ACC pour une mobilité prévisionnelle de 620 personnes à 2024.

2022	Projection vers ACC	60 personnes
2023	Projection vers ACC	278 personnes
2024	Projection vers ACC	620 personnes

- Cet accord pourra être reconduit en suivant les besoins de l'usine ACC.
- Un parcours de reconversion sécurisé.
- Pas de période d'essai chez ACC pour les collaborateurs.

Evolution des primes Incitatives qui sont à ajouter à l'IDVR, aux cumuls des primes d'ancienneté sur 3 ans, jours d'ancienneté sur 3 ans, jours d'annualisation sur 3 ans et à minima à l'indemnité Légal de Licenciement :

Ancienneté STELLANTIS	Ancienne prime proposée	Prime associée ACCORD
Entre 0 et 9 ans	2000 €	3000 €
Entre 10 et 19 ans	4500 €	5000 €
Entre 20 et 29 ans	7500 €	8000€
+ 30 ans	9000 €	9000€

FO, proche de TOUS les salariés ! Ouvriers, Pros, Techniciens, RU , Cadres...

N'hésitez pas à interpeler un de vos délégués FO pour toutes questions, notamment sur les primes.